



MEDICAL STUDENTS' SOCIETY of McGill University

L'ASSOCIATION des ÉTUDIANT(E)S en MÉDECINE de l'Université McGill

McGill Medical Students' Society Opposes the Implementation of Bill 21

Montréal, Québec (Teionihitiohtia:kon)

In 2017, the Medical Students' Society of McGill University (MSS) published a [statement](#) opposing Bill 62, “An Act to foster adherence to State religious neutrality [...]”. On March 28, 2019, the Quebec government proposed Bill 21, “An Act respecting the laicity of the State”. We continue to be greatly concerned about the values conveyed by any bill that may run counter to fostering an inclusive, respectful, and safe society for all.

Bill 21 seeks to affirm religious neutrality in a manner that “ensures a balance between the collective rights of the Quebec nation and human rights and freedoms.” Although evidence lacks to suggest there is a genuine problem with religious dress codes in the public service, Bill 21 prohibits civil servants deemed to be in a position of power (e.g., police officers, lawyers, teachers) from wearing religious symbols in their workplace. While a grandfather clause exists, it only applies if the employee stays in the same position, imposing the choice between accepting a promotion and keeping a religious symbol. This Bill perpetuates gender inequalities and places an undue burden on women, specifically on women observing the practice of veiling, who will be required to uncover themselves. Lastly, this Bill includes notwithstanding clauses, which override the freedom of religion safeguarded by the Quebec and Canadian charters.

We believe that Bill 21 is being introduced at a time where sentiments of racism and anti-diversity are being normalized in the West. It insinuates that individuals of a given faith are not well integrated into Quebec society. While secularism is the stated goal of the Bill, there is no evidence that restricting religious garment is sufficient to affirm secularism of the State. For instance, the public funding of private schools, including religious schools, is not addressed by this Bill. We worry that implementing this Bill would limit the civil and social participation of Quebec's religious minorities. Additionally, we fear that it would further accentuate the stigma around religious accommodations and validate discriminatory sentiments, as well as increasing violence and hate crimes such as the explicitly islamophobic shootings that targeted Quebec's Muslim communities in January 2017.

As outlined by an [Open Letter on Bill 21](#) written by healthcare professionals, as future clinicians, we are deeply concerned by this Bill's impact on Quebec's population health. Indeed, this Bill features barriers that can limit the economic opportunities of our religious minorities, and there is ample evidence demonstrating the relationship between poverty and poor health outcomes, as well as between discrimination and poor physical and mental health.

By its very nature, Bill 21 accentuates a stigmatized environment and discriminates against our religious minorities. As such, we, the Medical Students' Society of McGill University, oppose Bill 21. We endeavor to create a society where religious freedom for all is respected, where our diversity is celebrated and recognized as part of Quebec's modern heritage and where everyone has access to equal opportunities.

For more information:

MSS President: president.mss@mail.mcgill.ca – Léanne Roncière

MSS Equity Committee Commissioners: equity.mss@gmail.com – Safina Adatia, Noémie LaHaye-Caty, Julian Nguyen



L'Association des étudiant.e.s en médecine de McGill s'oppose à l'application du projet de loi 21 Montréal, Québec (Teionihitiohtiá:kon)

En 2017, l'Association des étudiant.e.s en médecine de McGill (MSS) a publié une [déclaration](#) contre le projet de loi (PL) 62, « Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État [...] ». Le 28 mars 2019, le gouvernement du Québec a proposé le PL 21, « Loi concernant la laïcité de l'État ». Nous demeurons très préoccupé.e.s par les valeurs véhiculées par ce type de PL qui pourrait aller à l'encontre du développement d'une société inclusive, respectueuse et sécuritaire pour tous.

Le PL 21 vise à affirmer la neutralité religieuse d'une manière qui « assure un équilibre entre les droits collectifs de la nation québécoise et les droits et libertés de la personne ». Alors que les preuves manquent pour démontrer qu'il existe un problème réel avec le port de symboles religieux dans la fonction publique, le PL 21 interdit aux fonctionnaires jugé.e.s en position de pouvoir (policier.ère.s, avocat.e.s, enseignant.e.s, par exemple) de porter des symboles religieux sur leur lieu de travail. Bien qu'il existe une clause de droits acquis, dite clause grand-père, elle ne s'applique que si la personne employée conserve le même poste, imposant de ce fait un choix entre l'acceptation d'une promotion et le maintien d'un symbole religieux. Ce PL révèle aussi un ton sous-jacent de sexisme en imposant un fardeau excessif aux femmes, en particulier à celles qui portent le voile et devront se découvrir. Enfin, ce PL contient des clauses dérogatoires, qui contournent la liberté de religion garantie par les chartes québécoise et canadienne.

Nous croyons que le PL 21 est présenté à un moment où les sentiments de racisme et d'anti-diversité sont en train de se normaliser en Occident. Il insinue que les personnes pratiquant visiblement une religion ne sont pas bien intégrées à la société québécoise. Or, la laïcité étant l'objectif du PL, il n'y a rien pour indiquer que la restriction du port de vêtements ou de symboles religieux est suffisant pour affirmer la laïcité de l'État. Par exemple, le financement public d'écoles privées, dont les écoles privées religieuses, n'est pas du tout mentionnée par le PL. Nous craignons que l'application de ce PL limitera la participation civile et sociale des minorités religieuses du Québec. De plus, nous redoutons que cela accentuera la stigmatisation entourant les accommodements religieux et validera les sentiments discriminatoires, ainsi qu'à une augmentation du niveau de la violence et des crimes haineux tels que la fusillade explicitement islamophobe à la grande mosquée de Québec en janvier 2017.

Tel que souligné dans une [lettre ouverte sur le PL21](#) rédigée par des professionnels de la santé, en tant que futurs cliniciens, nous sommes profondément préoccupés par l'impact de ce PL sur la santé de la population du Québec. En effet, ce PL comporte des barrières pouvant limiter les opportunités économiques de nos minorités religieuses, et il existe de nombreuses preuves démontrant la relation entre la pauvreté et la santé, ainsi qu'entre la discrimination et une mauvaise santé physique et mentale.

De par sa nature, le PL 21 accentue le climat de stigmatisation et discrimine les minorités religieuses du Québec. Ainsi, nous, l'Association des étudiant.e.s en médecine de McGill, nous opposons au PL 21. Nous nous devons de créer une société où la liberté religieuse est respectée pour tout un chacun, où notre diversité est célébrée et reconnue comme faisant partie de l'héritage culturel moderne du Québec, et où chacun a une égalité des chances.

Pour plus d'informations:

Présidence MSS: president.mss@mail.mcgill.ca – Léanne Roncière

Commissaires du Comité sur l'équité de la MSS: equity.mss@gmail.com – Safina Adatia, Noémie La Haye-Caty, Julian Nguyen